



Nations Unies

Conseil de sécurité

CS/9560

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

6060^e séance – nuit

SAISIE D'UN PROJET DE RÉOLUTION DE LA LIGUE DES ÉTATS ARABES, LE CONSEIL DE SÉCURITÉ SE RÉUNIT EN URGENCE POUR DISCUTER DE LA SITUATION À GAZA

À la suite du Secrétaire général, les membres du Conseil réitèrent l'appel au cessez-le-feu immédiat, lancé le 28 décembre dernier

Le Conseil de sécurité s'est réuni ce soir en urgence, pour débattre de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne, en présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à la demande de la Ligue des États arabes, au nom de laquelle la Libye a présenté un projet de résolution demandant à Israël « de cesser immédiatement ses attaques militaires contre la population civile de Gaza et de respecter scrupuleusement ses obligations en tant que puissance occupante ». Proposé par les ministres des affaires étrangères arabes, ce texte n'a pas été mis au vote lors de cette réunion.

C'est la première fois que le Conseil se réunit en séance plénière depuis le début de l'offensive lancée contre Gaza, samedi le 27 décembre, par Israël, à la suite de la rupture de la trêve et de la reprise des tirs de roquettes par les militants du Hamas contre des localités israéliennes. Le lendemain, le Président du Conseil avait lu à la presse une déclaration dans laquelle les membres du Conseil de sécurité avaient lancé un appel au calme aux parties au conflit et demandé la proclamation d'un cessez-le-feu et la réouverture des points de passage vers Gaza, afin d'y permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Cependant, en l'espace de cinq jours, plus de 300 habitants de Gaza, dont au moins 60 femmes et enfants, ont trouvé la mort dans les bombardements et les frappes aériennes de l'armée israélienne, tandis que quatre Israéliens ont été tués par les tirs de roquettes et de mortiers du Hamas.

Regrettant que l'appel du Conseil n'ait pas été entendu, M. Ban Ki-moon a condamné fermement, à la fois, les attaques du Hamas contre Israël et l'usage disproportionné de la force dont font montre les forces israéliennes dans leur riposte. Un cessez-le-feu doit immédiatement prévaloir, a déclaré le Secrétaire général devant le Conseil, en exhortant, à cet égard, les parties belligérantes à un retour au calme, afin de permettre, notamment, l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence dont a besoin la population civile de Gaza, qui est au bord du désespoir. Cette demande a été appuyée par l'ensemble des membres du Conseil.

L'Observateur permanent de la Palestine a estimé que le Conseil de sécurité devait réagir, comme l'exige son mandat, en vue de ramener le calme et la raison dans la région, sous peine de voir le cycle de violence et de destructions se poursuivre, au point d'anéantir le processus de paix. Le Conseil de sécurité avait réaffirmé, le 16 décembre dernier, son soutien à ce processus, lancé lors de la Conférence d'Annapolis, en adoptant la résolution 1850.

La représentante d'Israël a justifié l'intervention militaire de son pays par la nécessité d'agir de manière décisive pour protéger la population civile israélienne des tirs de roquettes du Hamas. En réponse aux exhortations des membres du Conseil demandant la facilitation des opérations humanitaires, elle a précisé que plus de 350 camions transportant des vivres et des médicaments avaient pu entrer dans Gaza ces derniers jours.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Déclarations

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général de l'ONU, a déclaré que la crise dramatique et meurtrière qui se déroule à Gaza et dans le sud d'Israël en était maintenant à son cinquième jour. L'avenir du processus de paix semble obscurci par les attaques à la roquette déclenchées par le Hamas et par la riposte disproportionnée d'Israël. Je suis profondément déçu que l'appel au calme, lancé par le Conseil samedi soir, n'ait pas été respecté, a dit le Secrétaire général. Le peuple de Gaza, soit 1,5 million de personnes, est terrifié et subit des bombardements qui prennent pour cible les structures de sécurité du Hamas et l'ancienne structure gouvernementale de l'Autorité palestinienne, a expliqué M. Ban. Mais ces frappes ont aussi touché des maisons, des mosquées et des magasins. Plus de 300 personnes ont été tuées, dont au moins 60 femmes et enfants, a déploré Ban Ki-moon. Dans le sud d'Israël, a-t-il poursuivi, il y a eu des tirs de roquettes à longue portée en direction de villes israéliennes, où quatre civils ont été tués et où la plupart des écoles ont été fermées. « Soyons clair: je condamne sans équivoque et dans les termes les plus vifs les attaques à la roquette et au mortier lancées par le Hamas contre Israël », a indiqué le Secrétaire général, tout en soulignant qu'il condamnait aussi l'usage excessif de la force par Israël. Mais toutes les parties doivent désormais se pencher sur les besoins économiques graves qui se posent dans la bande de Gaza, et veiller à ce que l'aide puisse y être acheminée, dans les meilleurs délais, aux populations dans le besoin, a préconisé le Secrétaire général.

Ban Ki-moon s'est également dit attristé par les pertes humaines et les dégâts occasionnés dans les locaux des Nations Unies. Conformément aux assurances données par les autorités israéliennes, une certaine aide humanitaire a pu être acheminée par le point de passage de Karem Salom, où plusieurs camions de l'Office de secours et de travaux des Nations pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont pu entrer, aujourd'hui, dans Gaza. Toutefois, le point de passage de Karni reste fermé, ainsi que le pipeline qui permet de ravitailler Gaza en carburant. Il y a aussi une pénurie de farine qui se traduit par la disparition progressive du pain, et la centrale électrique de Gaza est fermée chaque jour pendant près de 16 heures, du fait du manque de carburant. Le Secrétaire général a ensuite demandé à la communauté internationale, en particulier aux États de la région, d'exercer leur influence sur les parties afin qu'elles mettent un terme aux hostilités. Un cessez-le-feu immédiat doit prévaloir immédiatement afin d'assurer la réouverture des points de passage vers Gaza, ainsi que la reprise du dialogue politique, a-t-il exhorté le Conseil. Ne perdons pas de vue notre objectif premier qui est de favoriser la création de deux États indépendants coexistant en paix dans des frontières légitimes internationalement reconnues. « Ce conflit doit prendre fin, et il doit prendre fin une fois pour toutes », a ajouté M. Ban Ki-moon. Nous ne devons jamais perdre de vue la racine du problème: il faut que l'occupation prenne fin, qu'il y ait une fin au conflit, et qu'un État palestinien soit créé.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a rappelé que l'agression israélienne lancée samedi, le 26 décembre, se poursuivait, et qu'elle avait causé, à ce stade, la mort de 380 personnes et près de 1 800 blessés du côté palestinien. Ce coup de force menace la vie même et la prospérité future de 1,5 millions de Palestiniens, et menace, ce faisant, de saper le processus de paix, a ajouté M. Mansour. Il a estimé que le Conseil de sécurité devait réagir, comme l'exige son mandat, en vue de ramener le calme et la raison dans la région, ou alors le cycle de la violence et de destructions se poursuivra au point que tous les espoirs de paix seront anéantis. M. Riyad Mansour a déclaré que l'« occupant israélien » agissait en violation du droit international, en persistant dans une agression brutale contre des centaines de sites à Gaza, et ce, malgré la déclaration du Conseil de sécurité du 28 décembre. Israël continue à faire fi de tous les appels au cessez-le-feu, a-t-il ajouté, accusant le

Gouvernement israélien de fouler ainsi aux pieds toutes les valeurs humaines de paix et de solidarité. M. Mansour a indiqué que l'agression Israël n'était rien d'autre que la concrétisation tragique des menaces israéliennes, brandies au cours des derniers mois, de mener une campagne de grande envergure contre les Palestiniens. Il faut condamner ce coup de force et y mettre fin, et il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de prendre des mesures immédiates, a lancé Riyad Mansour. Nous devons mettre un terme à la politique de châtement collectif israélienne menée contre le peuple palestinien. Les ressorts de cette politique sont connus et sont condamnés par toute la communauté internationale, a dit le représentant palestinien.

L'usage excessif et brutal de la force par Israël rend la situation humanitaire des Palestiniens sur le terrain toujours plus critique, a poursuivi M. Mansour. Tous les secteurs de la vie quotidienne à Gaza sont visés, a-t-il dit, ce que constatent, depuis des mois, les agences de l'ONU sur le terrain qui ont fustigé cette politique sans qu'il y ait eu, cependant, de réaction. Riyad Mansour a estimé que le blocus était « une catastrophe inacceptable pour les civils ». Huit cent mille personnes sont désormais directement affectées par les pénuries alimentaires, d'eau et d'électricité, ce qui a en outre pour effet de saper tous les projets de construction d'infrastructures visant à relancer l'économie, ceci en raison du manque de matières premières. Nous avons prévenu que le siège et le blocus de Gaza aboutiraient à cette tragédie, mais le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure sérieuse pour stopper Israël, a-t-il regretté. Il n'existe, de l'avis de tous, aucune justification à ces actes criminels, immoraux et illicites. Riyad Mansour a estimé qu'une réaction déterminée du Conseil était indispensable pour restaurer sa crédibilité et répondre aux attentes désespérées des enfants de Gaza et de leurs mères. C'est en ce sens qu'il a fait savoir que le représentant libyen allait soumettre au Conseil un projet de résolution à caractère contraignant, en vue de permettre un retour rapide au calme à Gaza, ainsi que la reprise des activités humanitaires.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a rappelé que, samedi dernier, Israël avait lancé une offensive « destinée à protéger sa population contre les tirs de roquettes et les attaques au mortier lancées par le Hamas ». Elle a indiqué que cette opération militaire était menée dans le cadre où un Gouvernement doit agir de manière décisive et prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses citoyens. « Ce faisant, Israël ne fait qu'exercer son droit légitime à se défendre », a-t-elle estimé. Aucun État souverain ne permettrait que plus de 500 000 personnes soient tenues en otage par des terroristes, a estimé la représentante. « Posez-vous la question: que feriez-vous si vos citoyens vivaient dans la terreur », a demandé la représentante d'Israël. Le Hamas est une organisation terroriste qui promeut un programme radical. Il est financé par l'Iran et dispose d'une plateforme proche de celle d'Al-Qaida, a-t-elle accusé. Le Hamas, a poursuivi la représentante, ne fait aucune distinction entre combattants et civils, et il utilise son propre peuple comme bouclier humain. Il est déplorable que le nom de cette formation n'ait pas été cité une seule fois par l'Observateur permanent de la Palestine dans sa déclaration, a dit la représentante. L'objectif de l'offensive israélienne est très claire: nous n'avons aucune intention de nuire aux Palestiniens, nous visons uniquement les infrastructures du Hamas et ses caches d'armes, a-t-elle affirmé. Comme le Premier Ministre Ehud Olmert l'a indiqué, nous ferons tous les efforts possibles pour ne pas porter atteinte à la population de Gaza. Depuis le début de l'opération « Plomb durci », plus de 350 camions transportant de l'aide humanitaire ont pu entrer dans la bande de Gaza, a rappelé la représentante d'Israël. Rappelant qu'il y a deux semaines, le Conseil de sécurité avait adopté une résolution réaffirmant son soutien au processus d'Annapolis, elle a assuré qu'Israël lui apportait également son plein soutien.

M. GIADALLA A. ETTALHI (Jamahiriya arabe libyenne) a déploré que face au coup de force israélien contre Gaza, qu'il a qualifié de « crime contre l'humanité », de « crime de génocide » et de « crime de guerre », le Conseil de sécurité n'ait pas levé le petit doigt, incitant ainsi la puissance occupante à durcir encore son action et à annoncer encore plus de massacres contre les Palestiniens. Le crime odieux auquel le monde assiste est aussi la conséquence de cette passivité du Conseil de sécurité, a-t-il accusé. Il a ensuite présenté un projet de résolution proposé par les ministres des affaires étrangères arabes, et porté à l'attention du Conseil par le biais de leurs ambassadeurs. Il a notamment indiqué que le texte en question condamne les attaques lancées par l'armée israélienne qui ont provoqué de nombreux morts et blessés. Le texte demande la fin immédiate des opérations militaires et le respect des engagements d'Israël en tant que puissance occupante au titre du droit international, a indiqué le représentant de la Libye. Il a ajouté que le

projet de résolution demandait aussi une protection internationale immédiate pour le peuple palestinien, ainsi que l'ouverture des points de passage vers Gaza, pour y assurer un accès sans obstacle à l'aide humanitaire. De plus, ce projet de résolution souligne la nécessité d'un retour au calme, seul moyen de parvenir à un règlement du conflit par la voie pacifique, a-t-il dit, en exhortant le Conseil à adopter des mesures contraignantes afin que la tragédie palestinienne ne vienne pas s'ajouter au drame du Rwanda et à d'autres génocides.

M. DUMISANI S. KUMALO (Afrique du Sud) a déclaré que la violence dans la bande de Gaza s'était aggravée, d'où la nécessité pour le Conseil de sécurité de publiquement condamner ces attaques et de demander qu'il y soit mis fin. La déclaration à la presse faite samedi dernier par le Conseil n'a pas été entendue, a regretté le représentant sud-africain, qui s'est dit « déçu ». Les frappes israéliennes sont en violation du droit humanitaire international, a-t-il affirmé, et le Gouvernement de l'Afrique du Sud a officiellement lancé un appel à son homologue israélien pour qu'il cesse ces attaques. M. Kumalo a également dit que sa délégation était déçue de constater que le Gouvernement israélien n'a pas respecté les appels à desserrer son bouclage systématique de Gaza pour y permettre l'arrivée d'une aide humanitaire. « Israël ne peut pas s'attendre à une normalisation du processus de paix tant qu'il occupe des terres qui ne sont pas les siennes », a déclaré M. Kumalo. Il faut que les Israéliens et les Palestiniens s'efforcent de trouver une solution pacifique qui débouche sur l'établissement d'un État palestinien qui coexiste en paix avec son voisin, a-t-il préconisé. Notre délégation a exprimé, en conclusion, son plein soutien au projet de résolution présenté aujourd'hui, et a espéré que le Conseil lui accordera toute l'attention qu'il mérite, a conclu le représentant.

M. JEAN-MAURICE RIPERT (France) a déclaré que son pays condamnait fermement les provocations qui ont conduit à la situation actuelle, ainsi que l'usage disproportionné de la force, et qu'elle appelait à l'arrêt immédiat des tirs de roquettes sur Israël, ainsi qu'à la fin des bombardements israéliens sur Gaza. La France déplore les importantes pertes civiles, et exprime ses condoléances aux victimes innocentes et à leurs familles, a-t-il ajouté, rappelant l'attachement de son pays au plein respect du droit humanitaire international en toutes circonstances et des obligations qui en résultent, s'agissant de l'acheminement continu des biens humanitaires aux populations et du libre accès des organisations internationales et humanitaires. Le représentant a ainsi rappelé l'importance de l'ouverture des points de passage, conformément à l'accord sur l'accès et les mouvements. Le représentant de la France a ensuite indiqué qu'il n'y avait pas d'issue militaire à cette situation, et que tout devait être fait pour trouver une solution politique. Après avoir rappelé l'importance de l'appel unanime à la fin immédiate des violences, lancé par le Conseil de sécurité le 28 décembre, et le message du Quatuor, il a indiqué que la priorité était désormais de mettre un terme à l'engrenage des violences, de permettre qu'il puisse être porté assistance, sans délai, aux victimes, et d'assurer un retour à une trêve durable et à une solution politique. Le représentant a en outre tenu à exprimer le plein appui de la France à l'initiative proposée hier, à Paris, par l'Union européenne et qui prévoit un cessez-le-feu immédiat et permanent, une action humanitaire immédiate pour répondre aux besoins des populations de Gaza, et un appel à revenir aux négociations de paix et à les intensifier.

M. ALFREDO SUESCUM (Panama) a fait part de la préoccupation de sa délégation face à la gravité de la situation. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour mettre fin aux violences et pour qu'elles facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza, a dit le représentant. Il a salué l'initiative de la France, et a estimé que seul un cessez-le-feu pourra ouvrir la porte à une solution durable au conflit actuel. Enfin, nous tenons à souligner la nécessité de résoudre, dans les plus brefs délais, les problèmes de fond qui nourrissent ce conflit, a-t-il préconisé. Il s'est dit préoccupé que le Conseil de sécurité reste en marge de cette tâche importante, et que l'inconditionnalité du soutien qu'apportent certains membres du Conseil à l'une ou à l'autre des deux parties, ne tient plus compte des efforts internationaux en faveur de la paix..

M. MARTY NATALEGAWA (Indonésie) a déclaré que les violences qui affectent Gaza devaient cesser immédiatement. À ce stade critique, Israël devrait mettre fin immédiatement à ses attaques contre les populations civiles innocentes de Gaza, et respecter le droit humanitaire international, a-t-il jugé. Nous sommes conscients qu'à certains moments, Israël a autorisé l'entrée d'une aide humanitaire dans Gaza, mais nous estimons qu'une telle assistance devrait y être maintenue de manière permanente, a souligné le représentant indonésien. Nous appelons donc une nouvelle fois Israël à lever le blocus et le bouclage imposé à la bande de Gaza, a-t-il dit. Pour aider le peuple de Gaza, l'Indonésie a indiqué qu'elle enverrait une assistance humanitaire d'un montant d'un million de dollars, a annoncé M. Natalegawa. Elle a aussi dit qu'elle soutenait le projet de résolution présenté aujourd'hui, a-t-il souligné.

M. VITALY I. CHURKIN (Fédération de Russie) a appelé à l'arrêt immédiat des actions militaires d'Israël. Le Hamas doit cesser les attaques contre le territoire israélien, a-t-il dit, et Israël doit répondre favorablement à l'appel du Conseil de sécurité demandant l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et durable. Le représentant a estimé que la cessation des hostilités était le préalable pour assurer la sécurité des populations civiles et empêcher, ainsi, une catastrophe humanitaire qui pourrait avoir pour effet de déstabiliser durablement toute la région. Il faut que soit levé le blocus de Gaza, et garantir le fonctionnement de couloir humanitaire permettant aux populations de sortir de la zone, y compris les ressortissants russes, ainsi que les malades et les blessés, a encore indiqué M. Churkin. Il a souligné qu'il fallait que les deux parties reviennent au respect de leurs obligations, conformément à la Feuille de route, notamment en ce qui concerne les implantations et la lutte contre le terrorisme. Il en va de la relance vitale du processus de paix, qui passe, entre autres, par une indispensable réconciliation interpalestinienne, a conclu Vitaly Churkin qui a annoncé que sa délégation allait étudier de près le projet de résolution présenté par la Libye.

M. JOHN SAWERS (Royaume-Uni) a déclaré que la résolution de la situation à Gaza passait par l'imposition d'un cessez-le-feu immédiat, ce qui implique la cessation simultanée des tirs de roquettes par le Hamas et des frappes aériennes et autres opérations militaires par Israël. Il a estimé qu'il fallait rouvrir les points de passage vers Gaza, afin de pouvoir y acheminer l'aide humanitaire à la population civile, conformément aux dispositions du droit humanitaire international. En outre, les parties au conflit et l'ensemble de la communauté internationale doivent revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient et trouver une approche globale qui permettra aux parties de trouver une solution pacifique à leur différend, a préconisé le représentant du Royaume-Uni. Nous étudierons le projet présenté par notre collègue libyen au nom de la Ligue arabe, a indiqué M. Sawers, en conclusion.

M. GIULIO TERZI DI SANT'AGATA (Italie) a appelé, à son tour, au rétablissement immédiat du cessez-le-feu à Gaza, et a exhorté Israël à faire preuve de la plus grande retenue. Il a mis en garde contre les conséquences régionales de l'opération israélienne, et a demandé que toutes les parties respectent, à la lettre, la résolution 1850, qui porte sur le processus initié par la Conférence d'Annapolis. Il a ajouté que l'Initiative de paix arabe devait aussi rester une référence, en vue de parvenir à la paix entre Arabes et Israéliens. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la situation, a encore dit le représentant de l'Italie, en appelant au rétablissement de la trêve fondée sur l'arrêt des attaques à la roquette, la fin des bombardements aériens, et sur la reprise de l'aide humanitaire, ce qui suppose l'ouverture des points de passage vers la bande de Gaza. Il a proposé que soit mis sur pied un mécanisme d'observation chargé de superviser la circulation, sans entrave, des biens humanitaires dans la bande de Gaza et vers Gaza.

M. BUI THE GIANG (Viet Nam) a déclaré que, tout en reconnaissant à Israël le droit de se défendre, le Viet Nam condamnait sa riposte disproportionnée qui a occasionné de nombreuses pertes civiles parmi la population de Gaza. Il a exhorté les parties concernées à mettre fin aux violences, et Israël, à ouvrir les points de passage vers Gaza pour y permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Enfin, a-t-il dit, il est urgent que le Conseil de sécurité adopte une résolution remettant le processus de paix sur la voie définie par l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et la résolution 1850 du Conseil.

M. ZALMAY KHALILZAD (États-Unis) a indiqué que son pays était vivement préoccupé par les violences en cours, dans la bande de Gaza. Nous défendons l'idée d'un cessez-le-feu pérenne et appuyé par tous, a-t-il dit. Le Hamas doit mettre un terme à ses tirs de roquettes et à la contrebande d'armes illégale dans la zone, a ajouté le représentant des États-Unis qui a déploré que le « mouvement islamiste » n'ait apporté aucune preuve, à ce stade, de sa volonté de rétablir la trêve. Israël ne peut vivre sous la menace des tirs de roquettes du Hamas, a poursuivi le représentant, pour qui, l'attitude du Hamas a conduit à la crise actuelle et aux difficultés humanitaires croissantes dans Gaza. En conclusion, il a de nouveau plaidé pour la cessation des hostilités, pour la fin de la contrebande d'armes et pour l'amélioration des conditions d'acheminement des ressources humanitaires, par le biais de l'ouverture des points de passage placés sous contrôle militaire israélien. Seuls la conduite de négociations, le renforcement des institutions de l'État palestinien, et le respect de la Feuille de route du Quatuor rendront possible l'établissement de deux États, un palestinien et un israélien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, a souligné M. Khalilzad.

M. ZHANG YESUI (Chine) a déclaré que son pays est vivement préoccupé par la situation à Gaza. Il a déploré que l'appel lancé par le Conseil aux parties en conflit, dans le communiqué lu par le Président du Conseil le week-end dernier, n'ait pas été entendu. Les parties concernées devraient renoncer aux hostilités et les points de passage menant à Gaza doivent être rouverts sans tarder, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire dont a besoin la population, a recommandé le représentant. Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1850, réaffirmant son soutien au processus de paix au Moyen-Orient, a-t-il rappelé. Il a espéré que le texte du projet de résolution, présenté aujourd'hui, bénéficierait de la même attention.

M. MICHEL KAFANDO (Burkina Faso) a condamné l'usage de la force, d'où qu'elle vienne. Il a déploré les nombreuses pertes humaines, notamment civiles, résultant des opérations militaires d'Israël contre Gaza, ainsi que les tirs de roquettes répétés du Hamas, qui exposent les vies des populations civiles israéliennes et palestiniennes. Le représentant a appelé à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat afin d'éviter une escalade qui pourrait embraser toute la région. L'année 2008, a-t-il affirmé, a été celle de toutes les souffrances, non seulement pour les habitants de Gaza, mais également pour les populations du sud d'Israël qui, elles aussi, ont vécu dans la psychose des tirs indiscriminés de roquettes. C'est dire que la crise actuelle pose un certain nombre de problèmes sécuritaires qui engagent, au premier chef, la responsabilité du Conseil de sécurité, a dit le représentant burkinabè. Il importe donc que le Conseil s'accorde sur des réponses à apporter aux interrogations urgentes qui se posent maintenant, et cela est d'autant plus urgent que les faits sur le terrain appellent à une action diligente, en particulier en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire internationale.

M. JORGE URBINA (Costa Rica) a souhaité que le Conseil puisse prendre des mesures pertinentes qui seront respectées par les deux parties au conflit. Il a estimé que l'usage disproportionné de la force dont fait montre Israël ne saurait être justifié, la légitime défense n'autorisant pas le recours à des représailles massives. Le représentant a appelé les parties à éviter de succomber à la tentation d'une controverse stérile sur « qui a commencé et qui a répliqué », ce qu'il a qualifié « d'élan de folie ». Israël et la Palestine ne peuvent plus continuer à être des espaces où se jouent de tels drames, a-t-il dit, demandant la mise en œuvre de politiques appliquant les principes de justice et de paix des Nations Unies. Comment mettre un terme à cette escalade de violence qui hypothèque l'espoir de voir deux peuples vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, a-t-il ensuite demandé. Ce qu'il faut, c'est mettre fin à l'occupation israélienne et appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi que les Conventions internationales pertinentes, a recommandé le représentant costaricien. Il faut également que soit respectées les dispositions du Statut de Rome visant à assurer la protection des populations et des biens civils, ce qui suppose que les belligérants fassent la différence entre civils et combattants, a-t-il préconisé. Le représentant a ensuite lancé un appel au cessez-le-feu qui permettrait de déboucher sur la cessation permanente des hostilités. Il a indiqué que sa délégation allait travailler sur la base de la proposition faite par le Groupe des États arabes en vue de l'enrichir, pour qu'elle recueille un très large soutien, et que le Conseil agisse de manière efficace.

Mme CHRISTINE DETAILLE (Belgique) s'est dite extrêmement préoccupée par l'escalade, sans précédent, de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël, ce qui constitue une menace sérieuse pour la stabilité régionale. Ces violences ont déjà fait des centaines de morts, et s'accompagnent d'une grave crise humanitaire, a relevé Mme Detaille. La Belgique, a-t-elle dit, condamne la rupture de la trêve par le Hamas et la reprise des tirs de roquettes sur le sud d'Israël. Elle rappelle aussi que le droit d'Israël à se défendre ne lui donne pas le droit de riposter de manière disproportionnée et sans égard pour les populations civiles. Mme Detaille a estimé qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit, ni à Gaza, ni ailleurs. C'est pourquoi la Belgique appelle les deux parties à faire preuve de responsabilité envers les populations civiles, en respectant un cessez-le-feu complet et immédiat. Nous appelons également à la réouverture normale et permanente de tous les points de passage vers Gaza, a poursuivi la représentante, avant d'ajouter que les deux parties devaient favoriser une action humanitaire.

M. MAGED A. ABDELAZIZ (Égypte) a déclaré que l'agression israélienne avait déjà fait plus de 400 morts parmi les Palestiniens de Gaza, un bilan alourdi par la crise humanitaire qui sévit dans la bande de Gaza. Les tueries de civils et l'usage disproportionné de la force par Israël représentent des violations du droit international et exigent une intervention du Conseil de sécurité pour mettre fin à une telle situation, a-t-il dit. Nul ne doute qu'Israël ne répondra pas aux appels du Conseil de sécurité, et ce défi augmente encore la tension dans les territoires palestiniens occupés et dans le reste du monde arabe, compliquant ainsi les perspectives de paix au Moyen-Orient, a averti le représentant. Il a demandé à ce qu'il soit mis fin à la politique de deux poids deux mesures qui règne au Conseil quand cette région est concernée. La situation exige que le Conseil de sécurité adopte des mesures pour s'opposer à ce qui se passe sur le terrain. Malgré tous les efforts déployés par l'Égypte pour maintenir l'apaisement, la situation s'est aggravée, et le peuple de Gaza vit désormais dans le désespoir, a regretté le représentant. Il a estimé, en conclusion, que seul le retrait d'Israël des territoires palestiniens, libanais et syrien, et donc le retour aux frontières de 1967 constituerait la base d'une solution pour parvenir à la paix durable au Moyen-Orient.

M. YAHYA MAHMASANI, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès des Nations Unies, a fustigé le comportement d'Israël, qui poursuit son agression contre Gaza en dépit des appels unanimes de la communauté internationale au cessez-le-feu. Il a déploré que l'aide médicale et l'acheminement des biens humanitaires vers Gaza soient, dans les faits, entravés depuis des mois, ce qui est l'aboutissement de la conduite d'une politique de châtiment collectif et d'assassinats extrajudiciaires intolérables menés par Israël. L'orateur a estimé que cette politique risquait d'entraîner un redoublement de violence dans la région, ce qui explique que la Ligue des États arabes se soit saisie de cette situation, en condamnant l'agression israélienne et en exigeant que soit mis fin aux activités militaires dans la zone de Gaza. Nous demandons également la levée du blocus israélien qui aggrave chaque jour un peu plus la situation humanitaire de la population de la bande de Gaza, a encore dit l'intervenant. Il a pressé le Conseil de sécurité d'obliger Israël à mettre un terme aux crimes perpétrés dans Gaza. Comment le Conseil peut-il laisser faire une politique qui entraîne des dizaines de morts quotidiennes et la destruction d'infrastructures publiques, a demandé le représentant de la Ligue des États arabes. Il a estimé que le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière jouaient leur crédibilité dans la crise actuelle, et il a appelé à la prise de mesures concrètes pour que cesse le « supplice » des civils de Gaza.

* *** *